



LES TERRITOIRES ET LES ACTEURS RURAUX FACE AUX ARRACHAGES VITICOLES

SYNTHESE

Salle des conférences de Murviel-lès-Béziers



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

- "La Vigne en Languedoc : un avenir de reprise ?"

Monsieur Alain Carbonneau, Professeur de viticulture à Montpellier SupAgro et chercheur à l'INRA

- Table ronde : les dispositifs d'accompagnement des arrachages et les actions de diversification

Animateur : Monsieur Jean-Paul STORAÏ, Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural – Conseil général de l'Hérault

Monsieur Henri CABANEL, conseiller général du canton de Servian, Délégué à la viticulture

Monsieur Norbert ETIENNE, Maire de Murviel-lès-Béziers et conseiller général du canton de Murviel-lès-Béziers

Monsieur Christian JEAN, Vice-Président du Conseil général de l'Hérault, Délégué à l'agriculture et à la forêt, conseiller général du canton de Claret

Monsieur Denis CARRETIER, Président de la Distillerie d'Olonzac

Monsieur Gérard BARO, Maire de Causse et Veyran

Monsieur Gérald SAVOY, SAFER Languedoc-Roussillon

Madame Lise CARBONE, Présidente de la Distillerie de Murviel les Béziers

Madame Véronique LAFAGE, ADASEAH

Madame Sonia TRINQUIER, Association Mosaïque

Monsieur Charly FABRE, Chambre d'Agriculture de l'Hérault

Monsieur Philippe BARDOU, Les Vignerons d'Alignan du Vent et de Neffiès

Les Cahiers de l'Observatoire viticole n°17



La septième édition des Soirées de l’Observatoire viticole s’est tenue le mardi 3 Novembre 2009 devant une assemblée d’environ 120 participants, à la salle des conférences de Murviel-lès-Béziers.

Henri CABANEL et Jean-Paul STORAÏ en ont été les animateurs.

Norbert ETIENNE a évoqué le fait que sa commune est elle-même durement impactée par ces problématiques d’arrachages et qu’elle s’est engagée dans l’étude menée par le Conseil général de l’Hérault sur la reconversion des terres arrachées. Rappelant que les paysages constituent l’atout principal de la région auprès des touristes, il a insisté sur la nécessité de conserver l’architecture globale du territoire.

Christian JEAN a expliqué les raisons de l’engagement du Conseil général sur cette question de l’arrachage, à savoir ses compétences en termes d’aménagement foncier et rural ainsi que de développement local.

Il a ensuite mis la viticulture en perspective, en rappelant que si elle ne représente plus aujourd’hui que 5 à 10% de l’économie locale, les démarches entreprises dans le but de préserver la qualité devaient être soutenues par les politiques locales, notamment pour l’effet d’entraînement et de synergie que ces efforts entraînent sur les autres secteurs.

Henri CABANEL a présenté quelques chiffres clefs ci-dessous :

	Total des surfaces arrachées primées de 1985 à 2008	Surface en vigne en production en 1985	% du vignoble arraché en production en 1985 suite aux arrachages primés de 1985 à 2008	Surface en vigne en production en 2008
Languedoc Roussillon	119 896 ha	379 549 ha	32%	246 910 ha
Hérault	45 111 ha	140 906 ha	32%	86 166 ha

Sources : DGDDI, données VINIFLHOR-PAD, rapport sur le bilan des arrachages et des restructurations primés de la vigne en France (octobre 1998 – CIHEAM- IAMM).

Dans l’Hérault, 9 352 ha ont été arrachés de 2005 à 2008 (sur 3 campagnes d’arrachages).

Ces données ont poussé les organisations professionnelles et syndicats, dès 2006, à essayer d’anticiper ce phénomène pour ne pas le subir...

A. "La Vigne en Languedoc : un avenir de reprise ?"

Alain CARBONNEAU



Crédit photo : Conseil Général de l'Hérault

I) Potentiel des terroirs de base et opportunités du changement climatique

Le climat méditerranéen tempéré dont bénéficie la région Languedoc offre une grande diversité de Terroirs de base (mésoclimats et sols) favorables à l'expression de la qualité, et permettant une relative facilité de maîtrise des attaques sur la vigne (parasites, ravageurs...) : point vis-à-vis duquel le changement climatique est plutôt un atout. Sous ce climat méditerranéen tempéré, une des clés est de bien contrôler la maturité des raisins.

Cependant un problème majeur doit être résolu grâce à la technique : les périodes de sécheresse et les contrastes hydriques importants en raison d'orages de fin de saison que provoquera le changement climatique doivent être encadrés par des systèmes d'irrigation d'appoint sur lesquels travaille notamment l'INRA. L'irrigation d'appoint doit aussi être raisonnée en association avec les méthodes d'entretien du sol. Des irrigations bien conduites peuvent en effet garantir la durabilité des vignobles, apporter de la qualité et permettre l'expression du terroir. Moyennant la maîtrise de l'eau, le changement climatique peut même représenter une opportunité : avec des étés plus chauds et secs, on peut envisager de réduire les traitements à la vigne et tendre vers une agriculture durable de qualité.

En outre, il est d'ores et déjà possible d'envisager le repositionnement de vignes à mi-altitude, et de privilégier certaines expositions apportant de la fraîcheur nocturne...

II) Diversité des produits, des cépages

Contrairement à d'autres régions françaises, le Languedoc offre un encépagement très varié. C'est un atout dont il faut savoir se servir et qu'il faut faire évoluer, notamment à l'heure où des pays étrangers n'hésitent pas à modifier leur encépagement (l'Allemagne commence à planter des cépages rouges). Cet aspect est un atout qu'il peut être intéressant d'approfondir plus encore, le réchauffement climatique peut notamment y contribuer en investissant par exemple sur des cépages tardifs, ou des cépages qui mûrissent bien sous sécheresse ou à des températures élevées (exemple du Marselan). Une carte à jouer peut être celle des grands vins méditerranéens, épicés, mûrs...ou



encore celle des cépages résistants aux attaques diverses, avec par exemple la culture d'hybrides nouvelle génération, qui sont en début de transfert, qui produisent des vins de qualité au moins équivalent à d'autres cépages bien implantés. On peut encore évoquer les cépages oubliés qui peuvent être réintroduits, ou enfin des variétés résistantes aptes à mûrir à faible taux de sucres, ou source de diversification vers les jus de fruits ou autres....

Les centres d'expérimentation, largement représentés dans la région, peuvent contribuer à favoriser ces implantations et à soutenir ces initiatives. Ils offrent des réponses concrètes à plusieurs niveaux de la production comme par exemple sur la conduite des vignes (Taille Minimale ou Lyre pliable), l'irrigation qualitative, l'enherbement....

III) Innovation technologique

L'innovation technologique a comme préalable un produit issu d'une étude marketing sérieuse ainsi que d'un travail rigoureux de gestion des exploitations.

Il existe de nombreuses solutions de transfert sur lesquelles plusieurs organismes travaillent : techniques œnologiques, techniques viticoles parmi lesquelles on peut citer l'évolution du matériel végétal, des produits phytosanitaires, des techniques d'irrigation, de conduite au niveau de la plante et des sols...autant de potentiels de transfert technologique qui peuvent être mis au service du vignoble.

Dans le cas où il semble très difficile d'augmenter le prix consommateur, il faut davantage essayer de réduire les coûts. Deux solutions sont ici proposées :

➔ La Taille Minimale ou 'non-taille'

La taille minimale de la vigne consiste à pratiquement ne plus tailler, et simplement à élaguer les sarments trop près du sol ou de l'inter-rang. Elle se vendange à la machine et permet de cultiver un hectare en 50 à 60 heures de travail, c'est-à-dire avec au moins 25 à 30% de réduction de coût. Davantage appropriée à des vignes de vigueur moyenne et pouvant dans certains cas nécessiter une irrigation dosée, les applications faites plaident en faveur de son aspect durable en comparaison aux autres tailles classiques (lien avec les maladies de la souche). Seule contrainte, la nécessité de pouvoir former un cordon assez haut qui tienne ce volume (environ 1,50 m hors-sol). Sur les cépages 'internationaux' les résultats enregistrés sont positifs après les deux premières années où la vigne doit trouver toute seule son équilibre : gain de rendement d'environ 30% et qualité 'vin de cépage' de bon niveau.

➔ La Taille Rase de Précision

Bien que nécessitant l'investissement dans une machine, cette technique favorise une taille simple, rapide, très rase, permettant de gérer la ramification (aérée) sans trop d'entassement. Elle aide à l'implantation plus rapide du vignoble et s'accommode de cordons plus bas.

Face à ces innovations techniques qui sont disponibles à court ou moyen terme, c'est bien le facteur humain et les actions collectives qui feront la différence. La formation doit elle aussi accompagner l'innovation. Enfin, il est très probable que les vins qui se vendront demain à l'échelle internationale devront satisfaire l'engagement vers une agriculture durable.



B- TABLE RONDE – RETOUR SUR DES PROJETS DE DIVERSIFICATION

Présentation de l'étude d'opportunités suite aux campagnes d'arrachages 2005/2008 en vue d'initier des stratégies de développement local.

Le rapport de synthèse de cette étude est disponible sur le site Internet de l'observatoire viticole <http://www.obs-viti-cg34.com> (rubrique Documents/Vignoble/Suivi des interventions structurelles/PAD).

Gérald SAVOY a présenté cette « étude-animation » menée par la SAFER en partenariat avec l'ADASEAH et l'association Mosaique et qui s'est déroulée sur une durée de 7 mois.

Les points clefs de ce projet ont été rappelés. L'objectif était de travailler sur des pistes de développement local pour la reconversion des parcelles qui avaient été arrachées. Un travail de diagnostic (établi après échantillonnage et zonage) puis d'animation a été développé sur 21 communes fortement impactées par les arrachages viticoles définitifs. Ce travail, mené avec divers acteurs locaux, a ensuite donné lieu à 30 comités de pilotage.

Sur les 260 agriculteurs enquêtés, deux profils ont été identifiés parmi les plus jeunes d'entre eux. Si les premiers privilégient la monoculture des vignes, ils cherchent néanmoins à changer leurs pratiques (taille, irrigation au goutte à goutte...) voire à relocaliser leur vignoble. Les seconds tendent au contraire vers des projets de diversification, avec une forte volonté de s'impliquer dans des projets collectifs.

Gérald SAVOY rappelle que l'idée était de favoriser les cultures de diversification afin d'éviter de laisser des terrains en friche, précisant cependant que plus de la moitié des surfaces arrachées ont été replantées avec du blé dur notamment.

Un tour d'horizon sur l'opportunité de développement de nouvelles cultures a mis en lumière le potentiel de la semence de luzerne, du fourrage en circuit court, des céréales et oléagineux (bien que pouvant présenter un souci de rentabilité pour le viticulteur), mais aussi de certains fruits et légumes en circuit court notamment au niveau du maraîchage et du bio.

Ensuite, il a énoncé les points sur lesquels des efforts avaient et devaient être faits : actions proposées de restructuration foncière avec des appuis aux démarches de développement touristique (accueil à la ferme...).

La structure économique du secteur qui souhaite restructurer son vignoble doit s'impliquer directement en matière d'animation foncière en complément de l'animation classique proposée par la SAFER.

Pour les zones où la vigne a du mal à trouver sa place, une association foncière peut permettre de créer des îlots fonciers susceptibles de favoriser le développement de projets de diversification.

Le stockage foncier doit aussi être utilisé dans certains cas pour faciliter par exemple les installations.

Ces actions visent à améliorer les conditions d'exploitation viticole et à accompagner l'installation des porteurs de projets.



L'ADASEAH a enquêté 15 caves coopératives afin de recenser leurs caractéristiques de production, l'impact de l'arrachage définitif sur ces structures et leurs perspectives d'avenir.

Véronique LAFAGE a exposé les résultats constatés. Plusieurs mesures visant au maintien du potentiel de production ont été entreprises, dont notamment :

- la restructuration parcellaire pour rationaliser les coûts de production,
- l'irrigation permettant de maintenir le potentiel qualitatif et de stabiliser les rendements,
- le rapprochement et les fusions opérés entre acteurs pour mutualiser les opérations et les investissements.

Côté commercialisation, une continuité dans les investissements (modernisation de l'outil de production) et une recherche de nouveaux marchés (vins thermo-vinifiés, vins de cépages, vin bio, vin casher...) ont été constatés.

Ensuite, des professionnels et des élus présentent quelques projets locaux ayant émergé dans le cadre de cette opération d'animation.

L'expérience de la Cave coopérative des Vignerons d'Alignan du Vent et de Neffiès en terme d'animation foncière

Philippe BARDOU a fait part au public de sa propre expérience au travers de la Cave coopérative des Vignerons d'Alignan du Vent et de Neffiès, dont il est le vice président. Parmi leurs adhérents, 19 exploitants voulaient recourir à l'arrachage (partiel ou total), et 12 non. 4 dossiers (deux achats et deux échanges) ont à ce jour été réalisés. Seulement 25% des terres ont été arrachées entre 1985 et 2009, contre 32% sur le département. L'idée a été émise de créer une association foncière qui puisse faire le relais tout en laissant leur liberté aux exploitants. Aujourd'hui, la cave s'est recentrée qualitativement sur les produits et tente de maintenir son potentiel de surface.

Les mesures d'aides à la restructuration foncière financées par le Conseil Général

Jean-Paul STORAÏ a présenté l'ensemble de mesures d'aide en vigueur dans le cadre d'un projet collectif de restructuration foncière, dont l'objectif, fixé par la profession agricole, est de favoriser la restructuration du vignoble et de préserver les vignes qualitatives. Des aides sont ainsi apportées sur les frais notariés liés à l'achat-vente (60%) et aux échanges (80%), mais aussi des aides au portage du foncier par la SAFER (financé par le Conseil Général et la Région à hauteur de 60%).

Le document, intitulé « Politique départementale face aux arrachages viticoles au 19 octobre 2009 » qui récapitule les aides et le nombre d'entreprises aidées, est consultable sur le site Internet de l'observatoire viticole <http://www.obs-viti-cg34.com> (rubrique Actions/Arrachages Définitifs/Groupe de travail Arrachages définitifs de l'observatoire viticole)



3 exemples de diversification : la distillation des plantes aromatiques, la mise en place d'un élevage caprin et le développement de la luzerne déshydratée

Mme Lise CARBONE a présenté le projet de production et de distillation de Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM¹) sur le territoire de Murviel-les-Béziers. Les PAM se sont révélées être un créneau de grand potentiel, comme en témoigne l'intérêt porté à ce secteur par d'autres régions ainsi que l'existence d'une demande d'approvisionnement des entreprises régionales. Bien que la distillerie soit encore aux prémices du projet (monté avec l'aide de l'association Mosaïque), il est déjà établi que cette culture se fera impérativement en agriculture biologique, et que la commercialisation se fera par ailleurs sous l'axe de la typicité et de la garantie d'origine. Des équipements et formations devraient accompagner l'expansion de ce projet qui bénéficie déjà d'une forte attention de la part des agriculteurs.

M. BARRO s'est ensuite exprimé sur le projet d'installation d'un éleveur caprin sur la commune de Causse-et-Veyran. Il a rappelé la responsabilité de la commune dans l'entretien de l'espace rural, la préservation des paysages, la prévention du risque incendie et le maintien de l'activité agricole.

M. Charly FABRE s'est exprimé sur le projet de développement de la luzerne déshydratée. Il a notamment énuméré les points qui conditionnent l'opportunité de travailler un tel produit, comme par exemple la potentialité du terroir, les débouchés, le savoir-faire des acteurs locaux (avec la possibilité de mettre en place des formations), le potentiel climatique, la cohérence de l'implantation d'une culture avec le respect de la mosaïque de paysages, l'eau, la question de la restructuration foncière, les modes de production à privilégier dans le cadre de la diversité des produits (bio, fourrage ou luzerne déshydratée)...Ces propos ont été repris ensuite par Denis CARRETIER.

Enfin, Jean-Charles TASTAVY, Président des Vignerons Indépendants de l'Hérault, est intervenu pour présenter une culture prometteuse et d'avenir : la Stevia. Cette plante originaire du Paraguay est utilisée pour son pouvoir sucrant (300 supérieur à celui du sucre) et possède par ailleurs un édulcorant naturel.

Dans un contexte de développement des cancers, les études internationales ont pointé du doigt le sucre, qui tuerait deux fois plus que le tabac. Le lobby du sucre à longtemps lutté contre la mise en marché de la Stevia, obstacle qui vient de tomber avec son autorisation donnée par une résolution de l'Union Européenne. Alors que le sucre semble tout a fait dépassé et dangereux, la culture de la Stevia semble être une opportunité intéressante, d'autant plus que cette plante a besoin de soleil.

Il reste à s'assurer qu'il existe bien un gisement d'occupation de terre (sols pas trop riches) permettant son implantation.

¹ Plantes aromatiques médicinales



Jean-Charles TASTAVY présentant la Stevia



Crédit photo : Conseil Général de l'Hérault

Cette série de présentations s'est clôturée par des échanges avec la salle, l'occasion pour Henri CABANEL de revenir sur le rôle d'accompagnement et de recherche de solutions du Conseil général de l'Hérault, dans le but de préserver notamment l'agriculture, les emplois et les espaces. La question de l'eau a enfin été posée en tant que mode de culture à part entière, sujet sur lequel le Conseil général s'est penché, avec la volonté de participer financièrement aux projets y ayant trait.

La soirée s'est terminée par un buffet, accompagné de la dégustation de vins du Château Coujan, de la cave coopérative de Murviel-les-Béziers (Les Coteaux de Rieutort) et du Domaine Galtier.



Crédit photo : Conseil Général de l'Hérault